

Le 10 Octobre 2018 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 34.

Présents :

M. BOUTRON Romain, Mme CHARLES Anne, M. BERNARD Francis, Mme BEUREL Delphine, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUDARD Bernard, Mme BRIAND Marie-Laure, Mme BOUTBIEN Elodie, Mme BRICHORY Annick, Mme DUBOIS Amandine, M. FERNANDEZ Ronan, M. FLAGEUL Joël, Mme JOUAN Clémence, M. LE MAITRE François, M. LE MEE Jacques, M. LE MEILLEUR André, Mme MOREL Anne-Claude, Mme NEVO Chantal, Mme POINEUF Elisabeth, M. RAULT Patrick, M. RAULT Patrice, M. ROBLOT François, M. ROUAULT Sébastien, Mme SAVENAY Brigitte, Mme SOULABAILLE Anne-Marie.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme JUMEL Aurélie pouvoir à Mme DUBOIS Amandine, Mme GODINES Annick pouvoir à Mme JOUAN Clémence, M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à M. LE MEILLEUR André, Mme POILBOUT Nadine pouvoir à Mme CHARLES Anne

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. DUAULT Stéphane, M. LE FLOCH Frédéric, M. PIGNARD Didier, M. RAULT André, M. ROCABOY Michel

Secrétaire de Séance :

Mme POINEUF Elisabeth

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Mise en place d'une tarification pour le remboursement des animations sportives
- Budget Commune – Décision Modificative N°4
- Budget Cuisine Centrale – Décision Modificative N°2
- Budget Assainissement – Décision Modificative N°2
- Musée Artcolle – frais de peinture
- Frelons Asiatiques – modification de la délibération du 13 septembre 2018

Délibérations du Conseil Municipal

2- Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur les communes de Plumieux et St Etienne du Gué de l'Isle, en vue de la création d'un parc éolien

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M Le Maire a informé le conseil que, dans le cadre de la concertation publique organisée du lundi 27 août 2018 au vendredi 28 septembre 2018 sur les communes de Plumieux et St Etienne du Gué de l'Isle, site de Keranna, sur la demande présentée par la SARL Keranna Energies, siège social 50 Ter rue de Malte 75011 PARIS, soumise à autorisation unique, en vue de la création d'un parc éolien de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Plumieux et St Etienne du Gué de l'Isle.

Le conseil municipal a été appelé à donner un avis sur ce projet d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation présentée par la SARL Keranna Energies.

M. le Maire indique que le conseil municipal de Plumieux a rendu un avis défavorable. M. le Maire indique lors de la séance que ce projet n'a pas réellement d'impact sur la commune de Plémet. M. Le Maire propose au conseil municipal de ne pas donner d'avis sur ce projet.

Étant concerné par le projet, M. Sébastien ROUAULT n'a pas pris part au vote

Voté à l'unanimité

3- Affaire Foncière _ Parcelle F 199 cession domaine public

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la cession d'une partie de la parcelle F199 située rue de La Liberté a été validée lors du conseil municipal du 15 Mars 2018.

Il a informé le Conseil Municipal, que l'acquéreur a fait borner le terrain et qu'il apparaît que le projet de cession fait état d'une portion d'environ 212 m² de domaine public.

L'intégralité de la parcelle à céder représentant environ 821 m².

M. le Maire a informé aussi le conseil municipal que le Conseil d'Administration du Collège Louis Guilloux a émis un avis favorable à ce projet de cession et que le Conseil Départemental est invité à délibérer dans les jours à venir.

Il a invité le conseil municipal à se prononcer sur le déclassement de cette portion.

M. ROBLOT demande pourquoi la station de lavage ne s'installe pas dans la zone. M. BERNARD demande si cette activité est conforme au PLUI. M. Le Maire indique que cette activité est conforme.

Voté à 21 voix Pour – 5 voix Contre – 1 Abstention

4- Tarifs de la Hersonnière

Rapporteuse : Mme Chantal NEVO, Adjointe à la vie associative et culturelle

Lors du conseil municipal du 13 septembre 2018, un premier échange sur les tarifs avait eu lieu. Il était prévu de soumettre au vote les tarifs pour la location de La Hersonnière.

La proposition de grille tarifaire ci-dessous a été envoyée avant la séance :

Proposition Tarifs 2019 pour La Hersonnière

	LA HERSONNIERE	
	Habitants Plémet	Habitants extérieurs
Totalité salles SANS cuisine en semaine	130	200
Petite salle réunion : 1 journée	70	100
Totalité salles AVEC cuisine : 1 jour semaine	200	250
Grande salle AVEC cuisine : Week-End Samedi Dimanche	270	370
Totalité salle AVEC cuisine : Week-End Samedi Dimanche	320	420
Totalité salle AVEC cuisine : Week-End Vendredi Samedi Dimanche	520	670

CHAMBRES		
Linge de nuit fourni		
Chambres à la personne	18	18
Forfait Ménage en option	20 €/chambre	20 €/chambre

Couvert complet / personne	0.51	0.51
-----------------------------------	------	------

Caution Salle + Cuisine + Chambres	1000	1000
Caution Salle + Cuisine	800	800
Caution Salle	500	500
Caution vidéoprojecteur	100	100

M. LE MEE indique qu'il aurait préféré une tarification de la partie nuit à la chambre.

Mme POINEUF et Mme NEVO précise que le tarif à la nuit est le même que celui appliqué au gîte du pont querra et que la tarification à la personne à ce prix fonctionne bien puisque le gîte est régulièrement complet. Mme POINEUF précise que la commune paiera un tarif par personne pour le linge de nuit (2.50€).

Concernant la location de la salle, M. ROBLOT demande pourquoi il y a un tarif extérieur.

Mme NEVO rappelle que les tarifs extérieurs existent pour toutes les autres salles communales et que les Plémétails.e.s participent au financement de l'équipement par le biais des impôts locaux.

Il est convenu que d'autres tarifs seront proposés pour les séjours de plusieurs jours et pour les cérémonies obsèques notamment.

M. Le Maire propose deux votes : un pour la partie jour (salles et cuisine) et un pour la partie nuit.

Voté à l'unanimité pour la partie jour

Voté à 27 votes Pour et 2 votes Contre pour la partie nuit

5 – Admission en non-valeur

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a présenté, lors de la séance, l'état des créances jugées irrécouvrables dressé par le Trésor Public. Des procédures réglementaires ont été mises en œuvre en vue du recouvrement de la somme de 1.578,64 €.

Ces créances concernent les budgets de la Commune et de la Cuisine Centrale pour les exercices allant de 2009 à 2016 tels que présentés ci – dessous :

- Budget Commune : la somme à admettre en non-valeur est de 1.090,02 € correspondant à des travaux d'élagage, des locations de salle, de la cantine et des loyers pour PLEMET et LA FERRIERE.
- Budget Cuisine Centrale : la somme à admettre en non-valeur est de 488,62 € correspondant à des repas.

M. Le Maire a proposé de procéder à l'admission en non-valeur l'état présenté. Des crédits sont prévus sur ces deux budgets.

Voté à l'unanimité

6– Subvention démarrage Chorale

Rapporteuse : Mme Chantal NEVO, Adjointe à la vie associative et culturelle

Il a été présenté au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention faite par la Chorale « VOCALIZON » qui n'est pas une création d'association mais le réveil de l'ancienne association Amal'gamme. L'association compte déjà 32 choristes encadrés par une chef de cœur professionnelle.

Il a été proposé de verser à cette nouvelle association une subvention de 200 € dans le cadre de son redémarrage.

Voté à l'unanimité

7- Tarifs toasts cuisine centrale – congrès départemental des sapeurs-pompiers

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a rappelé que le congrès départemental des Sapeurs-Pompiers est organisé le 20 octobre 2018 sur la Commune. La Cuisine Centrale a été sollicitée pour préparer les toasts du vin d'honneur. M. Le Maire a proposé de facturer à l'Amicale des sapeurs-pompiers le coût de préparation des toasts au tarif de 0.50 € TTC pièce.

Voté à l'unanimité

8- Amortissement Assurances Dommages Ouvrages - Charge à répartir -Budget Commune

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal que des assurances dommages ouvrages ont été souscrites dans le cadre des travaux d'extension du Multi accueil et des travaux à La Hersonnière pour un montant total de 22.852,83 € TTC réparti comme suit :

- Multi accueil : 9.786 € TTC
- La Hersonnière : 13.066,83 € TTC

M. Le Maire a proposé de répartir cette dépense sur une période de 10 ans correspondant à la durée de la garantie décennale.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE Conseil Municipal du Mercredi 10 Octobre 2018

9- Mise en place d'une tarification pour le remboursement des animations sportives

Rapporteur : M. Ronan FERNANDEZ, Adjoint aux sports

La commission sport propose de mettre en place une nouvelle tarification prévoyant un remboursement en cas d'annulation d'activité sur les vacances scolaires.

En cas d'annulation d'activité ou sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive, il sera proposé :

- Dans le cadre d'un paiement à l'activité : remboursement du tarif à la journée (9€), à la sortie (20€) ou à la semaine (25€).

- Dans le cadre d'un paiement à la semaine (25€) ou des 4 semaines d'été (85€) : remboursement de 5€ pour une journée et de 15€ pour une sortie.
- Dans le cadre d'une sortie annulée pour défaut d'un prestataire et non remplacée par une autre activité : remboursement de 15€.

Les inscriptions annuelles ne sont pas concernées par le remboursement en cas d'annulation d'activité.

Voté à l'unanimité

10– Budget Commune – Décision Modificative n° 4

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de décision modificative n° 4 relative au Budget Commune. M. Le Maire a précisé que des crédits complémentaires seront nécessaires à l'opération 174 « Maison de l'Enfance » compte tenu de l'acceptation de devis pour la fourniture de mobilier et d'un nettoyeur vapeur et pour diverses prestations rendues nécessaires pour faire fonctionner le chauffage à la maison de l'enfance. Il a été nécessaire d'effectuer des travaux de désembuage des canalisations afin de relier le système de chauffage de la maison de l'enfance à l'extension du multi accueil.

M. Le Maire a proposé de voter la DM n° 4 telle que présentée comme suit :

PROPOSITION DE DM N° 4 BUDGET COMMUNE

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
DI - C/2184 -Mobilier OP 174 "Maison enfance"	1 500.00			
DI - C/21318 Autres bâtiments publics Op 174 "Maison Enfance"	8 690.00			
DI - C/2188 Immobilisations Op. 174 "Maison enfance"	4 810.00			
DI - C/2313 op 254 "Maison Le Ho"		15 000.00		
TOTAL INVESTISSEMENT	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00

Voté à l'unanimité

11– Budget Cuisine Centrale – Décision Modificative n° 2

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau four 20 niveaux pour la cuisine centrale. Des devis ont été demandés à différents fournisseurs et la dépense s'élèverait à environ 20.000 € TTC. Compte tenu de cet estimatif, il sera nécessaire de prévoir des crédits complémentaires au chapitre 21 du Budget de la Cuisine Centrale.

M. Le Maire a proposé de voter la DM n° 2 telle que présentée comme suit :

**PROPOSITION DE DM N° 2
BUDGET CUISINE CENTRALE**

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION				
INVESTISSEMENT				
DI - C/2188 - Autres immobilisations corporelles	4 000.00			
RI - C/10222 - FCTVA				4 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	4 000.00	0.00	0.00	4 000.00

Voté à l'unanimité

12- Musée ArtColle Frais de peinture

M. Le Maire a proposé de rembourser l'association du musée ArtColle pour du matériel de peinture pour un montant de 347.71€.

Voté à l'unanimité

13- Frelons Asiatique : modification de la délibération du 13 septembre 2018

La délibération prise lors du conseil municipal du 13 septembre 2018 nécessite d'être clarifiée. Elle faisait référence à une délibération de LCBC concernant les frelons asiatiques.

Le conseil municipal décide de reprendre la délibération et de préciser « asiatiques » après « frelons » pour être parfaitement clair.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération suivante :

« Loudéac Communauté Bretagne Centre propose aux particuliers de prendre en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% dans la limite d'une prestation à 150€ TTC.

Etant donné les enjeux de santé publique, M. Le Maire a proposé d'aider financièrement les particuliers et que la commune prenne en charge les 50% restant de la facture (toujours dans la limite de 150€ en tout).

Il est proposé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques rétroactivement depuis le 1^{er} juin 2018.

Dans un but de simplification de gestion, la commune prendra en charge l'intégralité de la facture et se fera rembourser 50% par LCBC.

La commune remboursera uniquement les particuliers qui ont signalé le nid avant destruction afin que le référent de la commune se déplace pour le constater. La société qui intervient doit être répertoriée dans la liste disponible en mairie ou à LCBC.

Article 1 : **DECIDE** de participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% de la dépense dans la limite d'une facture de 150€.

Article 2 : **DECIDE** de rembourser intégralement les particuliers dans la limite de 150€ sous présentation d'une facture acquittée. La commune sera remboursée ultérieurement par LCBC. »

14- Questions diverses

- Demande concernant l'affectation d'un agent

Un agent a le droit de contester son affectation mais M. Le Maire ne fera aucun commentaire en séance publique.

- Accueil des moins de 3 ans

M. BERNARD indique que 22 enfants sont préinscrits à l'école mais que seulement 5 enfants sont présents chez les moins de 3 ans en partie en raison de l'accueil restreint en accueil périscolaire. Mme BOUTBIEN précise que le dispositif d'accueil des moins de 3 ans est prévu pour favoriser la scolarisation des enfants issus de familles en difficultés sociales. Tous les enfants sont accueillis à la cantine quel que soit leur âge. Une note d'information sera transmise aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 21h50.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth POINEUF



Le Maire,
Romain BOUTRON

